



LA SANTÉ PROGRESSE AVEC VOUS

## **LES SOLUTIONS PRATIQUES DE L'ASSURANCE MALADIE POUR VOTRE REMPLACEMENT**

**SESAM-Vitale** permet à votre remplaçant, avec sa propre CPS, de transmettre des FSE quand il effectue vos remplacements.

Votre société informatique peut vous préciser toutes les modalités nécessaires à ce paramétrage.

- Avant de quitter votre cabinet, vous (médecin remplacé) initiez la session de remplacement en enregistrant le numéro d'identification de votre remplaçant, appelé également « identifiant de facturation ».

Votre remplaçant pourra alors effectuer des FSE avec sa propre carte CPS.

- A votre retour, vous désactiverez la session de remplacement.

**Pour vos patients, la relation avec leur CPAM reste inchangée** et simple : pas de papier, pas de frais d'affranchissement et un remboursement plus rapide.

Pour vous, **la transmission des Feuilles de Soins Électroniques (FSE)** est plus pratique, enregistrée dans votre logiciel et comptabilisée pour votre taux de télétransmission.

Pour vous accompagner, une équipe de Conseillers Informatique Service

Séverine 06.18.97.31.22 - Elise 06.87.69.74.42 - Guillaume 06.14.05.24.86

[cis@cpam-bayonne.cnamts.fr](mailto:cis@cpam-bayonne.cnamts.fr)

## PREPARER VOTRE REMPLACEMENT

Pré-requis : *Logiciel SESAM-Vitale agréé version 1.40, lecteur en version 3*

### **La préparation du poste de travail par le médecin remplacé**

- En tant que médecin remplacé, vous enregistrez l'identifiant de facturation de votre remplaçant. Certains logiciels enregistrent cette identification à partir de la carte CPS remplaçant.
- Vous mémorisez sur votre poste l'ensemble des informations de facturation pour lesquelles vous êtes remplacé. Ces informations sont contenues dans le domaine d'Assurance Maladie de votre Carte de Professionnel de Santé.
- Vous fournissez au médecin remplaçant les éléments nécessaires à l'accès à votre boîte aux lettres électronique et / ou demande l'autorisation d'accès à votre fournisseur d'accès. Il utilisera ainsi votre boîte aux lettres de médecin remplacé pour la transmission des fichiers de Feuilles de Soins Électroniques et Demandes de Remboursement Électroniques.

### **Utilisation du poste de travail par le médecin remplaçant**

- Pour permettre l'activation de votre session de remplacement, le logiciel vérifie lors de la lecture de votre Carte CPS que **la situation de facturation que vous avez sélectionnée** correspond à celle que le médecin remplacé a mémorisé sur le poste de travail lors de l'initialisation de la session.
- Vous pourrez alors établir des feuilles de soins sur lesquelles seront enregistrées l'identification du médecin que vous remplacez ainsi que la vôtre. La tarification sera établie à partir des données du médecin remplacé pré-enregistrées sur le poste lors de l'initialisation de votre session.
- Vous réalisez la sécurisation des lots des factures avec votre propre carte CPS. Les lots signés peuvent contenir des factures élaborées et signées par le médecin remplacé ou par vous-même.

### **Désactivation de la session de remplacement**

A votre retour, le logiciel vous permet de clore la session du médecin remplaçant. S'il s'agit d'un remplacement unique, la suppression de l'ensemble des informations mémorisées lors de la phase de préparation du poste de travail est proposée.